



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

MLG/FG 2019/055 Edition 1

lundi 27 mai 2019

SKI NAUTIQUE & WAKEBOARD

2019

Wake Board



Bi Ski



Monoski et slalom



Barefoot (nu pied)



Affiliée à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW) sous le N° 92002



SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités**
- 2. Le crédit temps**
- 3. Les désistements**
- 4. Le certificat médical**
- 5. La licence**
- 6. Les assurances**
- 7. Les responsabilités**

DESCRIPTION DE LA SECTION

- 1. Son fonctionnement**
- 2. Matériel et documentation**
- 3. Composition du bureau**
- 4. Programme des activités 2019**

FICHE D'ADHESION

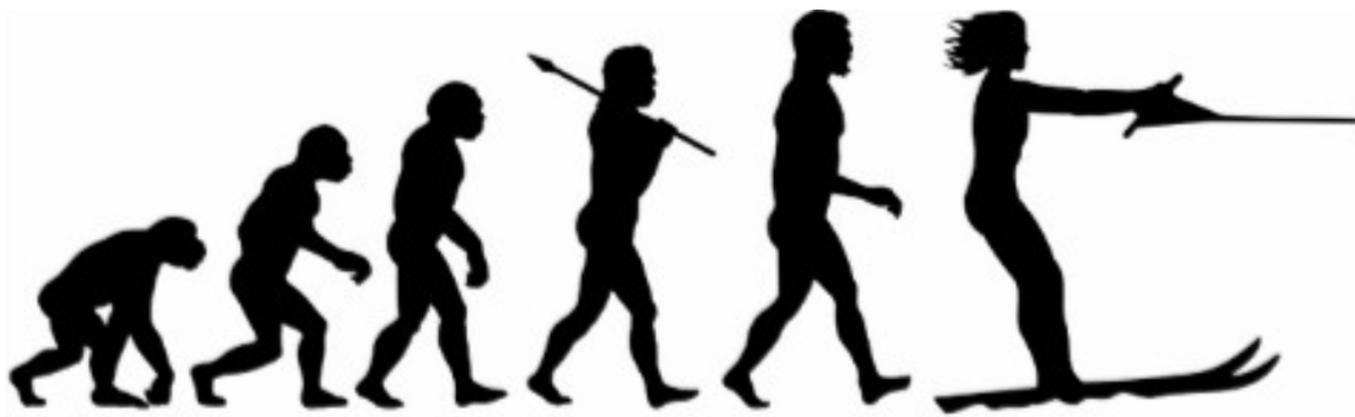
La vocation de la section SKI NAUTIQUE est de favoriser la pratique associative des sports de glisse aquatique : ski nautique et Wakeboard.



Sports de loisirs et de compétition, le ski nautique et le wakeboard sont des sports parmi les plus pratiqués dans le monde. Les champions français sont parmi les meilleurs au niveau mondial, notamment en figures

Symboles d'évasion, de rêve et de soleil, ils se pratiquent en loisir, en famille ou entre amis dans un esprit de détente et d'harmonie.

Pratiqué à tout âge, il développe une musculature harmonieuse, la notion d'équilibre, l'esprit de compétition, la maîtrise de son corps et la confiance en soi.



QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les personnels de l'Etablissement de Vélizy-Villacoublay de la Société Thales Avionics en activité, en préretraite ou en retraite, ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge) tel que défini par le Comité d'établissement.

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés par le représentant du Comité d'Entreprise pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvé par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

Les inscriptions s'effectuent à **l'accueil du CE TGS au foyer d'Hélios RDJ du lundi au jeudi de 13h00 à 15h00** ou par courrier à AS THALES IDF 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy ou par e-mail à asthales@aol.com

Elles sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription informatique à la section dûment rempli (un par adhérent).
<http://asthalesidf.net/inscriptions/>
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.
- ⇒ Les demandes et le règlement des licences
- ⇒ Un certificat de non-contre-indication à la pratique du ski nautique de moins de six mois. (Si applicable : barefoot, compétiteurs, encadrant...),

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Elles ont lieu à **l'accueil AS/CE** pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités.

Les règlements peuvent s'effectuer :

- ⇒ Par carte bancaire ou AMEX
- ⇒ Par chèque (libellés à l'ordre de « A.S THALES Section Ski Nautique »)
- ⇒ Par virement bancaire sur le compte **CREDIT MUTUEL** de la section ski nautique :

IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8664 029 BIC :CMCIFR2A

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à l'accueil de l'AS (remplir le formulaire).

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement la part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

La priorité de passage est accordée aux membres adhérents inscrits, en proportion équitable.

Les séances hors journées portes ouvertes et les stages sont réservés prioritairement aux membres adhérents inscrits.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique est obligatoire pour les licenciés.

5. La licence

La section SN est un club de la FFNSW, ce qui lui permet d'obtenir des aménagements d'horaire pour la pratique du ski. En contrepartie, elle impose aux membres de prendre une licence. Merci à tous les membres de prendre spontanément une licence lors de leur inscription. A noter pour les familles, un prix de licence famille vite avantageux.

6. Les assurances

La licence DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD (FFNSW) couvre votre responsabilité civile aux tiers en cas d'accident, et les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion de la pratique du ski nautique et du wakeboard (Indemnisation des Dommages Corporels).

Les conditions d'assurance proposées par l'A.S et la FFNSW sont affichées à l'accueil et disponibles auprès du bureau. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

Attention : Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner. Dans tous les cas (compétition ou loisir) où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD pratique son activité régulière sur le plan d'eau de Nandy en Seine et Marne (77), à 40 km de l'établissement de Vélizy.

Elle dispose d'un terrain arboré et spacieux avec accès direct au plan d'eau et ponton pour la pratique des activités.



Sur place, vous trouverez du matériel pour rendre votre passage agréable : bancs, chaises et tables de pique-nique, un barbecue, **un vestiaire pour se changer**, des matelas pour bronzer....

L'entretien du jardin est à la charge des membres, n'hésitez pas à participer, entre deux tours de ski !

La section met en œuvre et entretient un bateau de ski Mastercraft Prostar 190 : TWIST, équipé d'une barre pour débuter et pour les jeunes enfants, et d'un mât de wakeboard.

Les pilotes sont des membres de la section, titulaires du permis, et formés par la pratique à la traction ski nautique et wake board.



2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

La section met à disposition des membres tout le matériel nécessaire à la pratique :

- Bi-skis, monoskis, wakeboards, scurf et skis de figures, pour grands et petits
- Gilets, combinaisons isothermes, combinaisons sèches, en différentes tailles
- Palonniers de combo, de slalom, de figures et wakeboard.

La section dispose d'ouvrages et de DVD sur la pratique du ski et du wakeboard, que vous pourrez emprunter à l'accueil de l'AS en vous adressant à un membre du bureau.

Sur place, les initiateurs de la section vous guideront dans vos débuts, puis vous prodigueront les conseils adaptés à votre pratique et à votre niveau.



3. Composition du bureau

A l'issue de l'assemblée générale du 26/03/2019, le bureau est composé de :

- | | | |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| • Président + FFSNW + CD : | Xavier Vauconsant | tel 06 88 15 07 62 |
| • Trésorier : | Michel Le Goas | tel 06 80 27 72 54 |
| • Secrétaire + prise de licences : | Frédéric Guilbert | tel 06 84 04 52 61 |
| • Communication : | Eric Pageron | tel 06 95 16 34 18 |

Par ailleurs, l'encadrement de la section est composé de :

- Pilotes : A. Forticaux, X. Vauconsant, M. Le Goas, S. Le Goas, F. Guilbert, J. Perrot, JL. Budan, E Pageron
- Pilotes Initiateurs Bateau : M. Le Goas, F. Guilbert
- Initiateur : X. Vauconsant

4. Programme des activités 2019

L'activité de la section débutera les 25 et 30 mai par la remise en état du terrain et du matériel, Nous vous attendons nombreux pour ces premières journées au bord de l'eau, prélude aux séances de ski nautique qui nous attendent **à compter du samedi 1 juin**. Nous ferons notre premier pique-nique.

La section ouvre la pratique du ski et du wakeboard sur rendez-vous avec les pilotes et les organisateurs :

- Le samedi et le lundi de 12h à 15h
- Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil

Des journées « portes ouvertes », à l'horaire étendu sont planifiées :

- **Les samedis de 12h00 à 18h00 du 1er juin au 26 octobre**

Ces ½ journées sont destinées à tous, et particulièrement aux débutants et non membres qui souhaitent faire un baptême de ski ou de Wakeboard.

Les Tarifs sont :

Le baptême (entre 15 et 20 minutes avec les explications) tarif adhérent **25€** extérieur 40€

Adhérents : le tour moyen (7' environ) 13€, l'heure de ski 110€

Extérieurs : le tour moyen (7' environ) 26€, l'heure de ski 220€

La section va proposer **2 stages d'une journée en semaine le 4 juillet et fin août/début septembre à Gravons chez Skiaquaventure avec Gilles Cambray.**

Ces stages sont ouverts aux membres de tous les niveaux de ski et de wakeboard car l'enseignement est individualisé.

Tarif adhérent : 50€ pour 3 leçons de 20' sur la journée. (Extérieurs 100€)



La section Ski Nautique



*vous propose
de venir découvrir ou pratiquer
le ski nautique, le monoski ou le
wakeboard sur la base de la
section à Nandy (77)*

Plan d'accès au dos

**Journées portes ouvertes
les samedis de 12h00 à 18h00**

1, 8, 15, 22, 29 JUIN

6, 13, 20, 27 JUILLET

3, 10, 17, 24, 31 AOUT

7, 14, 21, 28 SEPTEMBRE

Baptême (15 min. env.) : subventionné 25€, extérieur 40€
Tours supplémentaires (7 min. env.) : subventionné 17€, extérieur 26€

Contact : Michel 06.80.27.72.54 Frederic 06.84.04.52.61
ou asthales@aol.com



**Association Sportive
THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

Plan d'accès

134 route de Morsang à Nandy (77)

Coordonnées GPS N 48°34'28" - E 02°31'47"



De Vélizy

- Soit l'A86 direction CRETEIL jusqu'à FRESNES puis A6 direction LYON
- Soit la N118 sortie IGNUY prendre N444 direction Palaiseau et rejoindre l'A6 direction LYON

De Paris

Autoroute A6 direction LYON

Après EVRY, prendre la Francilienne A104 vers l'est direction Melun

Tout de suite après le pont sur la Seine sortir direction Corbeil

Traverser Corbeil en restant sur la rive droite N 448 direction Saintry Melun

Rester sur la N 448 jusqu'à la sortie de Saintry, après la station TOTAL, dans un virage prendre à droite direction Morsang.

Dans Morsang

Prendre à gauche direction Seine Port.

Vous êtes sur la route des bords de Seine, après Morsang vous entrez à Nandy

Sur votre gauche un chalet en bois vous surplombe et sur la droite, un portail métallique vert au 134, c'est là. Vous pouvez entrer et garer votre véhicule.

Si vous êtes malgré tout perdus **06 80 27 72 54**